

**Pièces constitutives au dossier
de demande d'aide pour l'appel à projets
Handicap et tourisme**

Vous êtes une entreprise ou une association, il faudra produire les documents suivants :

- L'extrait KBIS daté de moins de trois mois de l'entreprise sollicitant le soutien régional, ou récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture,
- La copie des statuts de l'entreprise avec répartition de l'actionnariat et de l'éventuelle société de portage immobilier ou de l'association,
- Les bilans et comptes de résultats approuvés et signés des deux derniers exercices (les tableaux d'amortissement correspondants) ou les liasses fiscales complètes (imprimés fiscaux 2050 à 2059G) pour les deux derniers exercices pour les entreprises justifiant de plus d'un an d'activité,
- L'attestation de classement de l'établissement (pour les hébergements touristiques)
- Les labels si déjà obtenus
- Les devis des investissements prévus
- La présentation du projet global – modèle à télécharger (dimension partenariale, actions de communication...)
- Le formulaire DE MINIMIS à compléter dater et signer

Pour les projets portés par les collectivités locales, il est nécessaire de transmettre :

- La délibération autorisant le représentant de l'organisme à solliciter une subvention régionale
- L'attestation sur l'honneur mentionnant que les investissements réalisés sont mis en service par un opérateur touristique (OT, camping municipal...)
- L'attestation de classement de l'établissement (pour les hébergements touristiques)
- Les labels si déjà obtenus
- Les devis des investissements prévus
- La présentation du projet global – modèle à télécharger (dimension partenariale, actions de communication...)
- Le formulaire DE MINIMIS à compléter dater et signer